



Le 14 août 2018

L'honorable Louise Comeau,
Juge coordonnatrice adjointe

**Cour du Québec
Chambre civile**

DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS AUX AVOCATS ET JUSTICIABLES

**Demandes de garde en établissement
ou d'examen psychiatrique**

Veillez prendre note que, pour le district de Montréal, une demande qui concerne la garde d'une personne dans un établissement de santé ou de services sociaux en vue d'une évaluation psychiatrique ou à la suite d'une telle évaluation doit être déposée directement au **local 14.61**, si elle doit être entendue le jour même de son dépôt.

(s) Martine L. Tremblay

MARTINE L. TREMBLAY, J.C.Q.

Pour l'honorable Louise Comeau
Coordonnatrice adjointe
Cour du Québec – chambre civile

MLT/mc